

Conseil d'orientation des politiques de jeunesse

Commission de l'éducation populaire

Sommaire

Ouverture	2
Lancement des travaux relatifs au travail de jeunesse	2
Audition de Monsieur Evanne JEANNE-ROSE, membre des organisations étudiantes et des mouvements de jeunesse du Conseil économique, social et environnemental (CESE), rapporteur de l'avis « Les métiers de la cohésion sociale »	2
Echanges	10
Adoption du rapport relatif au BAFA	11
Campagne de renouvellement des agréments JEP	13
Rappel des informations présentées par la DJEPVA lors de la réunion de la commission du 14 décembre 2022	13
Conclusion	13

La séance est ouverte à 17 heures 15.

Ouverture

Anne CARAYON, présidente de la commission

Bonjour à tous.

Dans l'attente du quorum, nous accueillons Evanne Jeanne-Rose pour son audition et la présentation de son rapport.

Lancement des travaux relatifs au travail de jeunesse

Audition de Monsieur Evanne JEANNE-ROSE, membre des organisations étudiantes et des mouvements de jeunesse du Conseil économique, social et environnemental (CESE), rapporteur de l'avis « Les métiers de la cohésion sociale »

Evanne JEANNE-ROSE (CESE)

Je suis vice-président de l'Union nationale pour l'habitat des Jeunes (UNHAJ) à titre bénévole et, professionnellement, en charge de la formation des BP JEPS.

J'interviens devant vous en qualité de représentant du CNAJEP au sein du CESE. Cet organisme ouvre un espace de dialogue avec la société civile et remplit une mission d'information et de conseil auprès du gouvernement et du parlement, par la production d'avis et de préconisations.

Ma présentation de ce jour concerne une saisine dans le cadre des métiers de la cohésion sociale. Cette saisine a abouti à un avis voté en assemblée plénière le 12 juillet 2022. Cet avis est disponible en ligne ainsi que la consultation qui a présidé à son adoption.

Cet avis concerne les métiers de la cohésion sociale, qui répondent aux trois missions suivantes :

- résoudre la dette que la société a envers les plus vulnérables (d'un point de vue social, psychique, éducatif, etc.) ;
- favoriser le développement social et citoyen des personnes et des collectifs de personnes ;
- accompagner les plus vulnérables dans les adaptations au changement climatique.

De plus, la dimension économique s'est invitée dans nos débats, qui ont également porté sur l'intérêt de ces métiers pour la vie économique du pays, notamment dans les domaines de la conciliation vie professionnelle/vie familiale et du soutien des salariés dans leur projet professionnel.

Quant au terme de « métiers de la cohésion sociale », il a été choisi pour la pertinence de la référence à la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS).

Pour identifier ces métiers, nous nous sommes basés sur la définition que donne la CASF des métiers des travailleurs sociaux. Cette définition ne nomme pas des métiers mais des finalités, des méthodes de travail et des savoirs. Elle insiste sur les notions d'accès aux droits fondamentaux, d'inclusion sociale et d'exercice d'une pleine citoyenneté. Elle aborde également les sujets de l'émancipation, de l'autonomie, de la protection et de la participation des personnes, de l'éthique et de la déontologie. Les participants aux groupes de travail issus de métiers différents ont su partager des modes communs d'action et d'intervention.

Par ailleurs, le CESE s'est intéressé à ce champ en raison de la crise profonde qui le touche et qui a conduit notamment à une grève très suivie en décembre 2021.

Le rapport a volontairement rapproché le secteur de l'animation et celui du travail social. En effet, le Haut Conseil du travail social a publié un livre blanc du travail social afin d'interroger l'avenir du travailleur social. C'est dans ce champ relativement vaste que s'inscrit le travailleur de jeunesse. Le président de ce Haut Conseil fait souvent mention de la nécessité d'un travail conjoint avec l'éducation populaire. En outre, de nombreux participants – pour la plupart, formateurs ou formatrices – ont insisté sur la relation étroite entre le travail social et l'animation.

De plus, les échanges avec les éducateurs et éducatrices ont mis en exergue leur lien très fort avec l'école, même si d'autres champs sont concernés, tels le travail social, la santé, la culture et le sport. Or l'animation est codifiée dans le seul champ du sport, qui ne représente qu'une partie des professionnels de jeunesse. Quant au travail social, il est référencé dans le Code de l'action sociale et des familles. La commission craint que cette séparation administrative n'accroisse de fait la séparation sur le terrain et conduise à l'incapacité de partager une base commune en termes d'échanges et de formation.

En matière de structuration de l'Etat, la Commission a également fait le constat d'une disjonction entre le rectorat (notamment pour les diplômés du sport) et la DGCS, qui intervient plutôt dans le champ médico-social, les clubs de prévention étant situés à mi-chemin de ces deux institutions, avec des dimensions travail et santé et un éloignement progressif des dimensions loisir, citoyenneté, etc. par conséquent, les professionnels sont sollicités pour traiter soit les sujets de réhabilitation sociale, soit les sujets d'émancipation (culture et loisir), soit les sujets d'insertion dans le travail. Ces dispositifs ont tendance à segmenter ces professionnels qui pourtant dialoguent sur le terrain. Cette séparation est très artificielle et peu féconde en termes d'émulation professionnelle.

En tout, 800 000 professionnels sont dénombrés, se répartissant en :

- 250.000 professionnels socio-éducatifs ;
- 90.000 professionnels de l'action sociale ;
- 60.000 aides médico-psychologiques ;
- 37.000 assistants familiaux ;
- 115.000 accompagnateurs d'élèves en situation de handicap ;
- 383.000 animateurs.

La segmentation exposée conduit à l'invisibilisation d'un mouvement de fond commun de décrochage des salaires, qui se développe en corollaire de la dégradation de la position sociale de ces professionnels. De ce fait, le profil des candidats a évolué d'un profil au capital culturel relativement élevé et aux ambitions politiques à un profil pris dans des logiques d'insertion professionnelle et d'ascension sociale.

En outre, ces métiers sont fortement précarisés, notamment du fait du développement du travail à temps partiel.

De plus, ces métiers présentent des taux de sinistralité élevés, notamment du fait des troubles musculo-squelettiques, alors qu'ils ne sont pas considérés comme entrant dans le périmètre de la pénibilité au travail. Or il conviendrait de reconnaître ces facteurs de pénibilité et d'usure propres à notre champ. C'est pourquoi le CESE préconise une évaluation discriminante des emplois, plutôt que d'emprunter les outils d'analyse à d'autres familles de métiers.

Enfin, ces métiers sont fortement féminisés. Il existe de ce fait un « escalier de verre » pour les hommes qui favorise leur évolution dans la hiérarchie, alors que les femmes subissent un « plafond de verre » de plus en plus fort après un léger mouvement de rééquilibrage. Cette tendance est accentuée par le discours gestionnaire et stratégique qui étouffe les formes de socialisation à l'œuvre jusqu'alors (attention à l'autre, écoute). Par

conséquent, les hommes et les femmes ne profitent pas de la même façon des nouveaux modes de management et de gestion des structures.

Je vous propose d'engager désormais les échanges.

Jean-Paul CARTERET (AMRF)

J'ai le sentiment que le rapport mentionne une fois de plus l'ascenseur social comme moteur de l'éducation populaire. Or certains jeunes s'y engagent par appétence pour ce domaine et non pour s'élever socialement.

Evanne JEANNE-ROSE

Nous n'avons pas inclus à notre périmètre d'analyse le BAFA ni le BAFD. En effet, nous avons interrogé les professionnels sur leurs titres professionnels et les éventuelles certifications professionnelles dont ils disposaient. Pour autant, de nombreux professionnels exercent leur pratique avec le BAFA ou le BAFD, quand ils en disposent. Quoi qu'il en soit, le débat ne porte pas sur le rôle d'ascenseur social du BAFA ou du BAFD.

Ce que j'ai voulu dire, c'est que, même en présence de diplômes professionnels, les métiers de l'animation sont pris dans des parcours d'insertion. Ainsi, par le biais de tels métiers, les enfants de familles peu favorisées parviennent à améliorer la situation sociale de leurs familles.

Stéphane BERTRAND (CEMEA)

Merci pour votre présentation, dans laquelle je me retrouve pleinement, notamment s'agissant des représentations de l'animation et du travail social. En outre, il est intéressant de lier ces deux domaines.

Par ailleurs, nos actions autour de l'école utilisent de plus en plus dans notre réseau des métiers qui sinon seraient totalement invisibilisés. Tel est le cas des AESH et des aides éducatives, qui soutiennent une fonction sociale au sein de l'école (accompagnement, soutien à la scolarité). Ces professionnels proviennent souvent d'un parcours d'animation et restent invisibles au sein de l'école.

Evanne JEANNE-ROSE

Votre propos est très intéressant car la construction de ce rapport a donné lieu à une forte mobilisation des assistantes de service social, qui ont exprimé ce sentiment d'invisibilisation. De plus, ce propos rejoint le sujet de l'inclusivité, qui ne se limite pas aux personnes en situation de handicap et aux personnes âgées. D'autres publics sont également concernés ; et ce vocable fait désormais le lien entre la cité et la personne. Dans ces conditions, les professionnels du travail social sont incités à travailler non seulement avec la personne mais également avec son environnement pour l'aide à se construire et à se développer. Or cette approche requiert de nouvelles compétences plus ancrées sur le territoire. Par exemple, les AESH développeront ainsi davantage des missions de conseil au sein de l'école que des actions individuelles auprès de l'enfant qu'elles accompagnent. Cette tendance est à l'œuvre même si nous pouvons nous interroger sur la réalité de ces emplois et les moyens mis à leur disposition. De même, les animateurs et animatrices de l'EHPAD rencontrent les mêmes débats d'ouverture.

Par ailleurs, les MECS emploient de nombreuses personnes détentrices de BP JEPS, certes dans le domaine médico-social mais également dans les loisirs. Ainsi, elles sont attentives à des fonctions de l'individu qui ne concernent pas le soin ou la réhabilitation de la situation sociale ou psychique. Or cette complémentarité n'est pas prise en compte dans les cadres conventionnels du fait de la scission entre les différents domaines, dépendant de ministères distincts. C'est pourquoi je crains que le besoin de réintégrer des compétences dans le travail social soit freiné, voire empêché, par les segmentations à l'œuvre, creusant davantage l'écart entre la réalité et les ambitions.

Fabien GUICHOU, vice-président de la commission

En ma qualité de vice-président, j'ai poussé la commission à aborder ce sujet du travail de jeunesse.

Vous avez évoqué un élément particulièrement parlant : le mélange des genres entre éducateurs et animateurs. En effet, quand nous n'arrivons pas à recruter des éducateurs, nous nous tournons alors vers des animateurs. A l'inverse, nous recrutons également des éducateurs qui souhaitent abandonner l'accompagnement individuel pour le travail collectif. Toutefois, leurs formations ne leur apportent pas les mêmes compétences et ils ne développent pas la même culture.

En outre, un animateur jeunesse recruté sur un territoire aura de fortes responsabilités au regard de son diplôme et de son statut. Il lui sera demandé de maîtriser l'ingénierie de projets (événements culturels, concerts), d'accompagner les jeunes vers les missions locales, de connaître le tissu médico-social et éventuellement de construire un projet européen. Par conséquent, il leur est beaucoup demandé et les animateurs que nous recrutons présentent souvent des CV bien remplis. J'aimerais avoir votre sentiment sur ce sujet.

S'agissant de la segmentation que vous avez constatée, faut-il créer les conditions de sa fécondité, notamment en interrogeant la formation ?

Evanne JEANNE-ROSE

Je questionne ces segmentations quand elles empêchent le dialogue. De fait, sur le terrain, les pratiques de recrutement actuellement conduisent à un mélange des profils. Or le système de structuration peine à prendre en compte cette réalité. A l'occasion de la production de son rapport, le CESE a eu le sentiment que nous assistions à un retour de la situation des origines où ces professions étaient particulièrement entremêlées, dans une période de tâtonnement. Le foisonnement actuel est l'occasion de ne pas à nouveau figer les rôles. Ainsi, il conviendra de s'interroger de l'intérêt d'employer le détenteur d'un BP JEPS. Il s'attachera certainement à la question du loisir et de la pratique collective ; alors que l'éducateur spécialisé ou le TISF porteront davantage leur regard sur la relation multipartenariale autour d'un parcours de soins ou de l'accès aux droits. Il convient par conséquent de réenchanter ces fonctions plutôt que de chercher le professionnel unique qui répondrait exactement au besoin.

Par exemple, lors du débat de la commission sur les identités professionnelles, un professionnel du bâtiment a pris la métaphore de son domaine dans lequel plusieurs corps de métiers interviennent, avec leurs particularités. Il convient d'organiser leurs interventions avec un plan de chantier. Par conséquent, les auditions ont donné lieu à des incompréhensions en raison des spécificités métiers revendiqués par chaque acteur du domaine. Or la pénurie générale accélère ce mouvement de mélange et induit une tendance à la simplification d'analyse des compétences. Ce phénomène est corroboré par la position de France compétences, qui ne distingue pas véritablement les différents diplômes, car les savoirs sont communs aux différents profils, même si les pratiques sont différentes.

Sabri DJELLOULI (Fédération Léo Lagrange)

Merci pour la présentation.

La baisse des financements modifie le niveau des recrutements et par conséquent de la qualité de service. Au travers de votre étude, pouvez-vous nous donner les niveaux de formation des personnes qui sont au contact du public ? Y a-t-il une mixité entre les différents niveaux de diplômes ?

Evanne JEANNE-ROSE

Je n'ai pas la réponse, car il existe des secteurs réglementés alors que d'autres ne le sont pas. De plus, les diplômés entrent plus ou moins dans les différents modes de

tarification. Certains secteurs ne s'attacheront qu'au niveau du diplôme en faisant fi du domaine conduisant à une grande diversité des profils dans les équipes d'animation.

En revanche, le champ du médico-social est nettement plus réglementé, avec toutefois des dérogations possibles, notamment dans des contextes de crise.

Jean-Paul CARTERET

Vous évoquez des structures d'accueil des jeunes, alors que pour les territoires ruraux, l'éducation populaire se concentre sur l'accueil des jeunes en périscolaire. Quant à la coexistence des animateurs et des éducateurs, elle est à l'œuvre dans des contextes très particuliers, telles les vacances apprenantes.

Je voudrais également attirer votre attention sur la difficulté des territoires ruraux à recruter des jeunes. Nous avons besoin pour ce faire d'organismes structurés et d'encadrants.

Par ailleurs, j'ai à mes côtés le Directeur Jeunesse et sport de la Haute-Saône, qui se heurte aux difficultés d'un département très rural.

Evanne JEANNE-ROSE

Soulignons que vous mentionnez les animateurs du périscolaire et non l'éducation populaire. En effet, le travail de jeunesse est plus vaste.

Par ailleurs, les structures de l'enfance sont en dehors de la juridiction de Jeunesse et sport, même si des liens existent avec les écoles, selon parfois des obligations d'inclusivité.

Jean-Paul CARTERET

Le Directeur Jeunesse et sport de la Haute-Saône m'a convié aujourd'hui à un atelier de réflexion sur le BAFA.

Alessandra SOLEILHAC (CNAF)

Votre présentation a une résonance particulière dans la branche famille, car nous sommes face à une pénurie de nombreux métiers du lien, à leur manque de reconnaissance et d'attractivité. Sur la jeunesse, au niveau de la Ps Jeunes, un niveau de diplôme minimum est retenu en laissant le champ ouvert à des profils très différents. Cette multiplicité des profils s'avère très productive dans les espaces jeunes. Par conséquent, nous nous interrogeons sur les critères et les moyens à retenir pour inciter à la professionnalisation, pour rendre ces métiers plus attractifs et pour créer des passerelles entre eux.

A l'instar du rapport Bonnell-Ruffin sur les métiers du lien, il est bon de se questionner tous ensemble sur la réponse à apporter à la pénurie de personnel, à la nécessaire montée en compétence des animateurs (jeunes et moins jeunes) et au besoin de trouver des inspirations sur les profils et sur les critères à retenir pour paramétrer les dispositifs. A ce sujet, votre rapport sera très utile.

Evanne JEANNE-ROSE

Par votre intervention, vous me permettez d'aborder les sujets de fond qui ont travaillé notre rapport. Tel est le cas du problème du manque d'attractivité du secteur. A l'occasion de notre saisine au sujet des métiers en tension, le Premier ministre d'alors (Jean Castex) nous avait opposé une fin de non-recevoir au prétexte que les professionnels de l'animation et du travail social étaient minoritaires et que leur secteur ne connaissait pas une crise majeure, ce qui prouve l'invisibilisation de ce champ d'activité.

Par ailleurs, le secteur ne connaît pas un problème d'attractivité mais de désaffection, car les professionnels véhiculent une mauvaise « marque employeur » en exprimant désarroi et désillusion. Ces prises de parole mettent en évidence l'évolution de l'organisation du travail qui pâtit davantage des pratiques empêchées que du manque de moyens

financiers. Par exemple, les professionnels déplorent une tendance lourde au manque de temps d'analyse et de préparation.

En outre, les outils d'évaluation évoluent vers une digitalisation accrue, qui entraîne une perte de créativité et de travail réflexif dans la production de documents professionnels. En effet, le format du formulaire digital constitue une forme figée (cases préremplies, aides à la réflexion qui orientent, etc.) qui enlève la capacité de penser la relation et l'action en termes de pertinence.

Quant aux animateurs périscolaires, ils recueillent de leur hiérarchie des retours comptables mais aucune donnée qualitative sur l'apprentissage de pratiques par les enfants. Le décalage est de plus en plus grand entre la pratique du professionnel et son évaluation par sa hiérarchie. A ce sujet, la DARES a identifié trois critères essentiels dont le sentiment d'utilité sociale – qui a été abandonné par les outils d'évaluation mis en place – et le sens du travail, en tant que contribuant à la construction de l'individu et du citoyen.

C'est pourquoi le rapport du CESE proposera des mesures sûres :

- le temps d'accompagnement et les barrières temporelles imposées pour certaines étapes ;
- le ratio du personnel en nombre et en qualification, pour accroître la diversité ;
- le financement et l'organisation des temps de collectifs, nécessaires aux activités d'animation (supervision, analyse de pratiques, préparation, échanges d'informations, débats, apport de connaissance) ;
- les passerelles.

Sur ce dernier sujet, le CESE s'est interrogé sur le lancement par Jean Castex du comité socio-éducatif, afin de promouvoir les passerelles entre les métiers. Or d'autres comités ont été lancés sur des secteurs très ciblés (petite enfance, animation) au risque d'une trop forte segmentation. A ces différents comités s'ajoute la réforme du BP JEPS. C'est pourquoi le CESE préconise la création d'une seule instance, un conseil national d'investissement social, à l'instar de la réflexion menée dans l'industrie.

Par ailleurs, il convient de disposer d'un GIEC scientifique, eu égard aux nombreux savoirs du secteur, afin de lancer un débat relativement consensuel parmi tous les acteurs (professionnels, chercheurs, citoyens). Or de nouveaux métiers adviendront sans que nous connaissions aujourd'hui les savoirs et les connaissances disponibles sur le sujet qui permettraient d'identifier un nouveau besoin de compétences. Or le modèle qui prévaut dans le champ médico-social est celui de l'HAS, qui produit des normes de bonnes pratiques sur ses seules délibérations, sans les partager avec les acteurs du secteur.

Cet exposé m'a permis de développer l'idée selon laquelle il y a une diversité de métiers et de publics. Pour autant, il ne faut pas considérer que les problèmes des professionnels de jeunesse sont isolés, alors qu'une famille entière de métiers est mise sous tension par différentes logiques.

Stéphane BERTRAND

Au sujet de la question de l'attractivité, nous observons l'engagement sur les métiers de la cohésion sociale, de l'animation et de l'éducation populaire de stagiaires aux profils très différents, qui créent un écosystème relativement hétérogène. Or ils se heurtent à la difficulté d'un véritable delta entre la possibilité d'exercer un métier avec un réel sens d'engagement social et la reconnaissance qu'ils en recevront.

Par ailleurs, la question des territoires ruraux rejoint les problématiques de mobilité liées à la précarité, qui concerne tant la jeunesse que les professionnels.

Quant à l'évolution de carrière, elle se pose en horizontalité – et non dans une montée hiérarchique – dans un changement de structure et de public, passant de la jeunesse à la famille, etc. Le parcours professionnel sera travaillé par des choix mais également par

l'adaptation de poste et par des impasses par rapport à des changements qui peinent à s'articuler.

Evanne JEANNE-ROSE

Ce point correspond à la dernière partie de l'avis, sur les systèmes de formation. Il convient en effet de questionner l'impact de la loi de 2018 qui fait évoluer la formation professionnelle et notamment le financement de la formation certifiante.

En outre, les auditions de la commission travail emploi du CESE ont révélé que l'évolution professionnelle est le plus souvent contrainte par la prise en charge d'un nouveau poste ou par l'évolution du cadre d'emploi. Elle est souvent motivée par le constat de mauvaises conditions de travail dont les professionnels souhaitent se protéger. Si les professionnels souhaitent rester dans leur emploi, les rares solutions sont apportées par les employeurs qui peuvent les faire changer de service de façon temporaire, durant une période de quasi-formation. Toutefois, une telle action est peu valorisée, en raison du manque de financement approprié ; or elle permettrait de décloisonner les secteurs. De plus, cette solution est un moyen de se ressourcer et de combattre l'usure professionnelle.

Il n'existe plus de système performant de formation d'adaptation au poste. C'est pourquoi le CESE appelle les partenaires sociaux à s'emparer du sujet.

Enfin, les débats sur les diplômes initiaux sont relativement vifs dans le champ de l'animation et du sport. Mais au-delà de la révision des diplômes, il convient de revoir l'offre qui est proposée ensuite aux professionnels.

Fabien GUICHOU

Les propos échangés ont été denses.

Vous avez évoqué les temps de travail qui devraient être consacrés à diverses tâches telles l'évaluation, la préparation, etc. Cette situation illustre la précarité des actions de jeunesse qui sont aujourd'hui régies sous forme d'appels à projets. Le travail est ainsi poussé vers la recherche du quantitatif et la marchandisation des politiques de jeunesse. Ainsi, les missions locales sont soumises à des objectifs chiffrés, notamment sur les accompagnements de jeunes dont le financement met sous pression les CIP. Ceci a pour conséquence une plus grande précarité chez les professionnels. De même, l'appel à projets CEJ rupture s'accompagne d'une injonction aux missions locales à ne pas recruter tel ou tel profil. Ce contexte interroge la définition même d'une politique de jeunesse et de son modèle économique. En effet, en l'absence de projet clair, les collectivités procèdent à l'ouverture d'une maison de quartier dans laquelle elles installent un professionnel à qui est demandée la plus grande polyvalence. C'est pourquoi il convient de travailler sur ces attendus des territoires, tout en recentrant l'étude sur les animateurs jeunesse. En effet, il convient de ne pas perdre les expertises, afin de maintenir un niveau de qualité satisfaisant. Pour ce faire, l'animateur jeunesse doit être clairement identifiable parmi tous les acteurs du travail social afin de mettre en évidence ses missions et sa qualification. Par conséquent, les compétences de chacun doivent être précisées. De même, il convient d'identifier clairement le parcours d'accès au métier d'animateur et le diplôme sur lequel il se fonde, ce qui doit passer par une approche globale, interrogeant la pertinence du BP JEPS et son employabilité. En effet, ce diplôme doit nécessairement prendre en compte l'évolution du métier.

Pierre MONTAUDON, secrétaire général

S'agissant du BP JEPS, l'INJEP a prévu en 2023 une étude sur les emplois occupés par les titulaires du diplôme.

Fabien GUICHOU

Il serait très utile de disposer de telles données pour nos travaux.

Anne CARAYON

Evanne Jeanne-Rose, quels seraient les besoins de demain pour les métiers du lien ?

En outre, le CESE s'est-il intéressé aux pratiques des autres pays, notamment dans l'organisation des formations ?

Evanne JEANNE-ROSE

Nos travaux ont comporté un biais : nous sommes partis du constat d'une crise d'attractivité, que nous avons ensuite requestionnée. En effet, il convient de s'intéresser aux conditions structurelles, aux conditions de travail et aux conditions de formation pour garantir que les professionnels en poste y restent et que le secteur attire de nouveaux entrants, d'autant que de nombreux départs à la retraite surviendront dans les années à venir.

De même, les accueils collectifs de mineurs contribuent – au-delà des fonctions purement éducatives – à la conciliation des vies professionnelle et familiale. Par conséquent, les problèmes de fonctionnement de ces structures auront des incidences sociales et économiques.

S'agissant de l'évolution des besoins et par conséquent des compétences à développer, la commission n'a disposé que de peu d'éléments. Néanmoins, elle a pu appuyer ses réflexions sur une étude de France stratégie au sujet des vulnérabilités et sur les retours des organisations de la société civile faisant état à la fois d'une dépolitisation des sujets et de débats sur le mur climatique, les injonctions à la sobriété et à l'évolution des modes de vie. Par conséquent, les professionnels seront requis sur le terrain pour accompagner la population en proximité.

Pour autant, de tels discours sont portés par peu de personnes au sein du CESE et sont peu partagés. En effet, pour exemple, le secrétaire général à la planification écologique envisage certes des évolutions techniques et logistiques mais aucune mesure concernant les ressources humaines. C'est pourquoi il convient de mettre en place un conseil scientifique pour engager la réflexion des chercheurs et des producteurs de savoir sur le sujet.

Par ailleurs, la comparaison avec les autres pays n'a pu être menée, faute de moyens, car le CESE a concentré ses forces sur l'analyse des conditions de travail qui requiert une forte mobilisation pour traiter un tel corpus, très qualitatif. Toutefois, le Haut Conseil du travail social fournit quelques informations sur le sujet dans son livre vert. Le recentrage proposé par Fabien Guichou sur l'animateur jeunesse permettra de qualifier davantage le sujet. En effet, à l'instar de Valérie Becquet, il convient de considérer que les professionnels de jeunesse constituent une constellation de métiers. C'est pourquoi il est bon de se concentrer sur un seul de ces métiers et sur sa caractérisation, permettant ainsi de constituer un référentiel.

A ce sujet, je vous livre mes craintes sur la réforme du BP JEPS qui ne se construit pas sur de telles bases, répondant davantage à des besoins de gestionnaires (en l'occurrence ceux des collectivités), faisant peser des contraintes économiques sur les référentiels éducatifs ou pédagogiques. Une telle démarche, associée à une profusion des comités et des référentiels de formation et de certification, constitue une entreprise à risques. Dans une telle période d'avant-réforme, il convient d'être prospectif ; tel a été le choix du CESE plutôt que de livrer des réponses trop hâtives.

Anne CARAYON

Nous avons également fait le choix de la prospective, pour profiter d'un temps de réflexion, qui s'avère nécessaire.

Merci Evanne Jeanne-Rose, pour votre intervention et vos éclairages.

Evanne JEANNE-ROSE

N'hésitez pas à nous contacter.

Je vous souhaite un bon travail et une bonne soirée.

Evanne Jeanne-Rose quitte la séance à 18 heures 40.

Echanges**Anne CARAYON**

Je vous propose d'échanger davantage sur le sujet.

Il nous revient en effet de préciser les pistes que nous souhaitons affiner et les auditions que nous comptons mener.

Antoine TREDEZ (UDES)

Le rapport du CESE est très intéressant. Il ne présente à mon sens qu'un seul défaut, celui de ne pas interroger le rapport sur l'éducation populaire de Jean-Pierre Deschamps. Il conviendrait de l'auditionner.

Anne CARAYON

Jean-Pierre Deschamps a d'ores et déjà été auditionné.

Sabri DJELLOULI

Evanne Jeanne-Rose n'a pas abordé la question des espaces fréquentés par les jeunes. Il convient de s'interroger à ce sujet, notamment pour faire évoluer les formations. En effet, les jeunes sont par exemple très présents sur les espaces virtuels.

Anne CARAYON

Cette question rejoint celle des vecteurs pour entrer en contact avec les jeunes.

Fabien GUICHOU

Elle rejoint également mon propos sur les politiques de jeunesse. En effet, s'il est légitime de s'intéresser aux actions des missions locales, il ne faut pas négliger les espaces jeunes, les clubs de quartier et les accueils de jeunes, ainsi que toutes les activités développées pour les jeunes.

L'intérêt du rapport réside dans l'exposé d'une grande complexité du sujet, d'autant plus que le champ est immense. Cela semble justifier la précarisation de professionnels qui disparaissent du paysage – en l'occurrence les animateurs jeunesse. Ces derniers se heurtent à la difficulté de construire des carrières sur des emplois le plus souvent à temps partiel. Dans ces conditions, la politique de jeunesse s'efface peu à peu au profit de mouvements plus sectoriels, concernant le social, le handicap, la précarité, etc.

Quant à la notion d'espace, elle est très importante, puisqu'elle définit le cadre d'intervention. A ce sujet, il convient de s'intéresser au cas des Promeneurs du net, qui sont des animateurs confrontés à des thématiques relevant d'autres secteurs (éducateurs spécialisés, psychologues) sans avoir reçu la formation appropriée.

Alessandra SOLEILHAC

Je vous rejoins sur la notion d'espace, de périmètre et de terminologie.

Notre pôle enfance-jeunesse couvre un champ extrêmement large, qui nous amène à nous questionner pour disposer de périmètres où nos interventions seraient les plus adaptées, car notre public est pluriel. Or nous avons besoin d'une lisibilité des périmètres et des territoires, notamment dans le cadre des conventions territoriales globales (CTG), qui restent des dispositifs relativement complexes, puisque les politiques éducatives dépendent tantôt de l'école tantôt des loisirs. Il conviendrait par conséquent de revoir ce sujet pour davantage de lisibilité.

Jean-Paul CARTERET

S'agissant des CTG, les maires ruraux demandent depuis des années l'inscription dans la Constitution de la notion d'espace. En effet, certaines mesures ne s'appliquent pas aux territoires ruraux. Par exemple, l'animateur que nous réussissons à recruter doit être mis en relation avec des réseaux (éducateur, psychologue) qui dans les faits ne sont pas en proximité géographique.

En outre, certaines CTG s'avèrent problématiques. En effet, la réflexion sur la continuité éducative se heurte parfois aux différences de bassins de vie au sein d'une même communauté de communes.

Anne CARAYON

Nous retravaillerons par conséquent ce sujet d'ici la prochaine commission pour vous faire des propositions, en particulier sur la politique de jeunesse.

Adoption du rapport relatif au BAFA

Anne CARAYON

Nous n'avons toujours pas le quorum permettant d'adopter le rapport. Par conséquent, il vous sera soumis en ligne. Une telle procédure ne requiert pas de disposer d'un quelconque quorum. Cependant, je vous invite tous à voter.

Au préalable, la CNAF, qui n'était pas présente lors de nos précédents travaux sur le sujet, a une demande à nous soumettre. Je propose que nous soumettions au vote les points principaux après présentation.

Alessandra SOLEILHAC

Je suppose qu'il y a eu un raté sur les amendements. C'est pourquoi je vous sou mets aujourd'hui quelques points.

En effet, l'un des sujets nous pose des difficultés de gestion avec notre réseau. Il s'agit de celui de l'uniformisation et de l'harmonisation des aides des CAF concernant le BAFA.

La CNAF propose plusieurs aides :

- d'une part, une aide nationale au BAFA, que nous souhaitons faire évoluer (sous réserve des moyens dont disposera la branche Famille pour la prochaine Cog) ;
- d'autre part, des aides locales qui relèvent des différents conseils d'administration des CAF et qui répondent de ce fait aux besoins spécifiques des territoires.

En revanche, il nous est possible d'établir un état des lieux des aides locales et de mener avec les CAF une réflexion sur d'éventuelles évolutions.

Anne CARAYON

Je tiens à rappeler que les recommandations formulées ici correspondent à des souhaits de la commission et non à ceux de l'un de ses membres, par exemple la CNAF.

Alessandra SOLEILHAC

J'en conviens. Il nous faut pour autant expliciter les aides dont il s'agit. L'aide nationale est universelle ; elle est donc versée de manière uniforme à tous les diplômés Bafa. Nous souhaitons la faire évoluer.

En revanche, nous ne pouvons pas uniformiser le bonus territoire Ctg « Bafa » et les aides locales avec notre aide nationale. Ces aides ne concernent pas les mêmes destinataires. En effet, le bonus Ctg « Bafa, au niveau local, cofinance sdes collectivités qui veulent aider les jeunes à passer le Bafa et au niveau national, l'aide est destinée aux stagiaires Bafa.

Par ailleurs, dans le cadre de la conclusion, nous souhaitons que les points de vue sur l'utilisation du BAFA ne s'opposent pas mais soient mentionnés comme complémentaires. En effet, les différentes approches peuvent être complémentaires pour favoriser les transitions entre l'animation volontaire et l'animation professionnelle.

Anne CARAYON

Nous avons eu une discussion sur le maintien de la préconisation concernant les passerelles. En effet lors d'une commission, des conceptions divergentes du BAFA se sont opposées. Par exemple, France urbaine considère que le BAFA doit évoluer pour répondre au besoin professionnel, alors que d'autres estiment qu'il s'agit d'un brevet de l'engagement.

Alessandra SOLEILHAC

Enfin, le rapport mentionne le coût du permis de conduire et celui du BAFA. Nous avons rapproché les coûts et les investissements en heures et jours. Cette analyse fait apparaître un coût relativement modéré du BAFA.

Pierre MONTAUDON

Nous devons valider rapidement le rapport. C'est pourquoi je vous propose qu'Anne Carayon, Fabien Guichou et moi-même reformulions à minima la recommandation, concernant les aides de la CAF.

En outre, les autres précisions apportées par la CNAF pourraient utilement être intégrées dans le corps du document et non dans la liste de préconisations.

Alessandra SOLEILHAC

Merci pour cette prise en compte.

Nous relançons la communication BAFA à tous nos allocataires pour promouvoir l'abaissement de la limite d'âge à 16 ans.

Pierre MONTAUDON

J'adresserai à tous les modifications très prochainement et je vous demande de valider le rapport dans un délai de 48 heures.

Campagne de renouvellement des agréments JEP

Rappel des informations présentées par la DJEPVA lors de la réunion de la commission du 14 décembre 2022

Pierre MONTAUDON

Toutes les demandes de renouvellement de l'agrément JEP doivent être adressées avant le 23 août minuit. Les pièces à fournir sont précisées sur asso.gouv.fr.

En fin de procédure de dépôt, il convient de cocher la case CER.

Les associations déjà agréées doivent fournir le tronc commun d'agrément, à l'exception des associations ARUP. Les autres doivent fournir l'ensemble des pièces demandées.

Pour toute question, il convient de contacter agrementjep@jeunesse-sport.gouv.fr.

La formation spécialisée agrément JEP se réunira mensuellement.

L'instruction des dossiers fera l'objet d'un appel à candidatures. Une fiche synthétique d'explication est en cours de rédaction.

Conclusion

Pierre MONTAUDON

La plénière du COJ se tiendra le 14 ou le 15 février 2023.

Anne CARAYON

En l'absence d'autres points à partager, je vous souhaite une bonne soirée.

Merci à tous.

La séance est levée à 19 heures 05.